
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE Georges ROSI

CONVENTION À RETOURNER COMPLÉTÉE ET SIGNÉE DANS LES DÉLAIS PRÉVUS À L'ARTICLE 5.4 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR
(Lire attentivement le Règlement intérieur de la salle multiculturelle adopté par le Conseil Municipal le 30 mai 2024)

L'Occupant est réputé avoir pris connaissance du RÈGLEMENT INTÉRIEUR de l'espace multiculturel Georges ROSI » et en avoir accepté les dispositions. Il s'engage à respecter et à faire respecter, sans condition ni réserve, les prescriptions générales énoncées et les modalités particulières d'utilisation définies dans la présente Convention.

ENTRE

La Commune de Vendres

Sise 1, place du 14 Juillet - 34350

Représentée par son Maire en exercice, **Monsieur Jean Pierre PEREZ**, agissant ès-qualités en vertu des articles L. 2122-21, 1°, L. 2122-22, 5° et L. 2144-3 du Code général des collectivités territoriales,

Ci-après désignée « la Commune »

D'une part,

ET

Le Demandeur

Dont les coordonnées sont les suivantes :

Nom et Prénom du **Référent** (personne à contacter) :

Agissant es-qualités de :

Organisme :

Forme juridique : N°SIRET/SIREN :

Adresse :

Adresse de facturation (si différente) :

Code postal : Ville :

Adresse e-mail :

Téléphone fixe : Mobile(s) :

Ci-après désignée « l'Occupant »

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la Convention

La Commune, propriétaire, met à disposition de l'Occupant l'espace multiculturel « Georges ROSI » située rue du Stade à Vendres selon les conditions et modalités particulières définies ci-après.

Il est précisé en préambule que sont compris dans la réservation: le hall d'entrée de l'espace multiculturel, les loges, les sanitaires, le local de stockage, le parvis et la terrasse aménagée.

Date de réservation : Du (jj/mm/aaaa) au (jj/mm/aaaa)

Horaires (Cocher la case correspondante) :

NB : La salle Georges ROSI est disponible aux plages horaires ci-dessous, susceptibles d'aménagements éventuels en raison d'événements particuliers.

- Du lundi au Vendredi, à la journée de 10h00 à 01h00
- Le week-end, du vendredi 18h00 au dimanche 04h00

Choix des modalités de prêt de la salle (Cocher la case correspondante) :

Rappel: Capacités maximales d'accueil en fonction de la configuration :

- "Spectacle/Concert"** avec gradin = 164 personnes - **utilisation exclusivement assise** dans cette configuration
- "Conférence"** avec un podium de 2m de profondeur et rajout de 112 chaises aux 164 places du gradin = 276 personnes
- "Repas assis à table"** sans espace de danse, sur 260 m² = 200 personnes
- "Buffet debout"** sur 260m² = 350 personnes

Locaux et Matériel souhaités : (Barrer la mention inutile) :

banque d'accueil = NON / OUI (préciser pour quel usage) _____

office = NON / OUI (catering uniquement)

parvis = NON / OUI (préciser pour quel usage) _____

loge = NON / OUI (préciser pour quel usage) _____

gradin (164 places) = NON / OUI (uniquement en configuration "spectacles / concerts")

scène surélevée = NON / OUI (préciser les dimensions) : longueur= / profondeur= / hauteur=

chaises = NON / OUI (préciser la quantité) _____

tables rectangulaires (210 x 80) = NON / OUI (préciser la quantité) _____

table rondes (diamètre 180) = NON / OUI (préciser la quantité) _____

mange-debout = NON / OUI (préciser la quantité) _____

salle annexe Michel Royo = NON / OUI (uniquement en configuration "réceptions / animations")

Pour les associations :

- utilisation de la sonorisation pour prise de parole = OUI / NON (sous réserve de son installation)
- utilisation de la vidéo-projection = OUI / NON (sous réserve de son installation)
- utilisation des projecteurs (uniquement par un technicien professionnel du spectacle) = OUI / NON

Objet de la manifestation (Descriptif sommaire de l'événement dans le cadre duquel s'inscrit la demande de réservation) :

.....
.....
.....

Estimation du nombre de participants :

Attention : L'Occupant s'engage à veiller à ce qu'en aucun cas, le nombre de personnes accueillies simultanément dans la salle n'excède la capacité d'accueil maximum des lieux. Il reconnaît dès lors sa pleine, entière et exclusive responsabilité des conséquences dommageables de toute nature, imputables à une occupation en surnombre de la salle mise à sa disposition.

Nom et Prénom de **1 SSIAP (uniquement en configuration spectacle / concert) et 2 Référents sécurité-incendie (pouvant être employés à d'autres tâches) :**

- SSIAP (fournir copie de son diplôme et du contrat signé) :
.....
- Référent SI 1 :
- Référent SI 2 :

Article 2 - Etat des lieux (à remplir par l'Administration)

L'état des lieux **d'entrée** sera effectué le (jj/mm/aaaa), àh..... (Horaires).

L'état des lieux **de sortie** sera effectué le (jj/mm/aaaa), àh..... (Horaires).

Article 3 - Matériels et mobiliers

La Commune met à disposition des participants uniquement le matériel et le mobilier affectés à la salle Georges Rosi selon la formule choisie à l'article 1 de la présente convention (*compris dans le coût de la location*).

A, le

En deux exemplaires originaux.

Le Maire
Monsieur Jean Pierre PEREZ

L'Occupant
(Nom, prénom et signature,
précédé de la mention « Lu et approuvé »)

(Cadre réservé à l'Administration)

La mise à disposition pour la période retenue est consentie à titre gratuit / onéreux *(rayer la mention inutile)*,
pour un montant total de euros (€).

Commentaires éventuels: